



# Commune de Cressier

---

## Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 07 mai 2019

Présidence : Jean-Daniel Pointet, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 43

Presse: Madame Karin Meier Freiburger Nachrichten,  
Monsieur Anton Bruni Murtenbieter,  
Radio Fribourg est excusé

Excusée Madame Christiane Pilloud, secrétaire de la commission financière

**Jean-Daniel Pointet** ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier qui se sont déplacés pour cette Assemblée communale ordinaire. Il les remercie de l'intérêt porté aux affaires villageoises qui est pour nous un encouragement.

Le **Syndic** salue en premier lieu Madame la Députée Madeleine Hayoz ainsi que les représentants de la presse.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 17 du 26 avril 2019, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour est le suivant

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 11.12.2018
2. Comptes 2018
  - 2.1 compte de fonctionnement
  - 2.2 compte d'investissement
  - 2.3. bilan
  - 2.4 rapport de la commission financière
  - 2.5. approbation
3. Nomination d'un membre pour la commission financière
4. Approbation du règlement communal sur le droit de cité
5. Divers

**Jean-Daniel Pointet** demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat:

- Madame Anne-Laure Muller
- Monsieur Christophe Harnisch

Le nombre de personnes est dénombré à 43 au total.

L'assistance est informée que les débats seront enregistrés. Il est demandé à ceux qui prendront la parole d'attendre le micro et de s'annoncer avant leur intervention.



## 1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

Jean-Daniel Pointet demande aux citoyens si quelqu'un a des remarques par rapport au procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. COMPTES 2018

### 2.1 Compte de fonctionnement

Jean-Daniel Pointet lit les chiffres des chapitres financiers de 0 à 9 en citant les montants de moyenne à grande importance.

Le récapitulatif des chapitres des comptes de fonctionnement est le suivant :

		<i>Comptes 2018 - provisoire</i>	
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
0.	ADMINISTRATION	468'931.30	73'002.20
1.	ORDRE PUBLIC	113'442.40	65'503.95
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'360'951.55	282'967.75
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	138'788.25	16'590.95
4.	SANTE	322'131.10	29'750.80
5.	AFFAIRES SOCIALES	403'128.35	12'127.10
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	338'415.90	79'276.15
7.	PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	700'525.00	656'635.80
8.	ECONOMIE	14'253.00	8'122.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'376'817.69	4'145'207.55
	<b>Excédent de revenu</b>	<b>5'237'384.54</b>	<b>5'369'184.25</b>
		<b>131'799.71</b>	

#### Chapitre 0 – Administration

Des économies ont été réalisées sur le traitement du Conseil communal qui a décidé de baisser sa rémunération à l'heure. Les publications ont été réduites et les cotisations aux associations dans lesquelles la commune prend part ont été moins élevées en 2018.

Aucune question n'est posée.

#### Chapitre 1 – Ordre public

Les frais de l'Association des sapeurs-pompiers ASPRM ont été moins élevés de CHF 9'200.00 et la taxe d'exemption a progressé de CHF 10'000.00.

Une hausse de CHF 3'500.00 Entretien des installations de tir est enregistrée.

Des réparations urgentes aux plaques frontales des récupérateurs de balles ont été effectuées.

Aucune question n'est posée.



# Commune de Cressier

---

## Chapitre 2 – Enseignement et formation

### Ecole enfantine

Le total des transports scolaires est plus élevé d'environ CHF 6'700.00. Un montant résiduel de 2017 à hauteur de CHF 8'110.00 a dû être comptabilisé en 2018.

### Cycle obligatoire

Une baisse significative par rapport au budget est à relever notamment au niveau du cercle scolaire primaire pour environ CHF 54'000.00 et de la participation au CORM d'environ CHF 40'000.00.

Un remboursement de la part du cercle scolaire de Morat pour des acquisitions de matériel et de mobilier faites en 2017 apparaît à hauteur de CHF 27'200.00.

### Administration scolaire

Aucun achat de machine ni de matériel. Une grande économie a été réalisée sur l'entretien du bâtiment.

Nouveau dès 2018, introduction de la location des locaux scolaires primaires pour CHF 233'267.00. Aucune question n'est posée.

## Chapitre 3 – Culte, culture et sport

Les économies se situent surtout dans le chapitre « Sport ». Passablement de réductions au niveau de l'entretien sont enregistrées.

La diminution du soutien aux sociétés locales est également notoire.

Aucune question n'est posée.

## Chapitre 4 – Santé

Le poste de l'aide familiale et soins à domicile Spitex présente un résultat diminué d'environ CHF 20'000.00. Ceci est dû à un transitoire effectué en 2017 pour un décompte final non reçu et qui était finalement en notre faveur pour près de CHF 30'000.00.

Aucune question n'est posée.

## Chapitre 5 – Affaires sociales

L'évolution des frais résulte de la demande toujours plus importante des gardes d'enfants.

On notera également que la participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées a été plus élevée d'environ CHF 13'000.00.

**Christian Tardin** demande, pour information, ce que le chapitre invalidité finance comme institutions.

**Jean-Daniel Pointet** dit qu'il s'agit d'une répartition de charges entre l'Etat et les communes des subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées. Ces subventions concernent les soins et l'accompagnement, les foyers de jour et les soins hors canton. Elles sont ensuite réparties sur le nombre d'habitants.

**Christian Tardin** remercie pour ces compléments d'information.



# Commune de Cressier

## Chapitre 6 – Transport et communication

Aucune acquisition de machine ou de véhicule.

Un dépassement est à noter dans l'entretien des routes et éclairage public.

En effet, un décompte du Groupe E concernant l'éclairage public de la Route Gonzague de Reynold nous est parvenu. Il s'agit en fait de CHF 26'350.00 qui auraient dû être facturé en 2017 dans le compte d'investissement 620.501.05 déjà terminé.

Aucune question n'est posée.

## Chapitre 7 – Protection - Aménagement de l'environnement

### Eau

La vente d'eau reste stable. Vu la diminution au niveau de l'entretien surtout, l'attribution à la réserve est plus élevée.

### Epuration

Pour ce qui est de l'épuration, là également, pratiquement aucun entretien n'a été réalisé.

Un montant enregistré dans les charges comme dans les produits de CHF 251'280.20 correspond à un amortissement par la réserve obligatoire. L'influence de ces écritures se situent au niveau du bilan.

### Ordures ménagères

Une diminution de la taxe d'utilisation s'explique par une vente supplémentaire en fin d'année 2017. Nous couvrons plus que les 70% exigés par la loi.

**Willy Aebi** demande comment le chiffre de CHF 251'280.20 d'amortissement peut être déterminé aussi précisément, d'où provient ce montant et quel est l'effet de l'amortissement.

**Jean-Daniel Pointet** répond que le montant est déterminé par les factures reçues pour les travaux effectués. L'incidence finale est la diminution du montant mis dans la réserve qui est obligatoire pour ce chapitre.

**Willy Aebi** s'étonne que le montant soit prélevé dans la réserve.

**Jean-Daniel Pointet** répond qu'il s'agit d'écritures comptables car les amortissements des investissements pour l'épuration doivent être amortis par la réserve.

**Christian Tardin** aimerait savoir si, comme il lui a été annoncé lors d'une rencontre restreinte ce même jour, si la question du hachage de branches sera traitée ultérieurement.

**Jean-Daniel Pointet** lui confirme que le sujet sera repris dans le courant de l'assemblée.

**Henri Rengel** demande pourquoi le montant de l'amortissement de CHF 251'280.20 n'a pas été mis au budget. La somme n'est pas négligeable et si elle concerne des travaux, elle était prévisible.

**Jean-Daniel Pointet** précise qu'il s'agit de travaux budgétés et comptabilisés dans les investissements. Il s'agit d'écritures comptables qui ne chargent pas le fonctionnement puisque la somme se trouve dans le compte de charge comme dans celui des produits.

**Philippe Berset** demande pour le chapitre protection des eaux, compte 710.314.00 Entretien et rénovations des installation si les travaux ont été reportés ou s'il s'agit d'économies car le montant utilisé est de CHF 4'000.00 pour un budget de CHF 55'000.00.

**Jean-Daniel Pointet** répond que nous avons dû faire des économies et, en 2018, nous n'avons effectué que le strict nécessaire en ce qui concerne l'entretien.



# Commune de Cressier

## Chapitre 8 – Economie

### Cabane

La cheminée gourmande en bois a été démontée. Un poêle suédois a été installé à la place.  
Aucune question n'est posée.

## Chapitre 9 – Finances et impôts

Impôt sur le revenu	progression de	CHF	67'250.00
Impôt sur le bénéfice	régression de	CHF	1'910'000.00
Impôt sur les fonds propres	régression de	CHF	100'000.00
Impôt sur les successions et donations	progression de	CHF	43'000.00

### Intérêts et amortissements obligatoires

Les intérêts sur emprunts et dépassement de compte arrivent à près de CHF 20'000.00.

### Immeubles du patrimoine financier

Les charges ont été considérablement réduites et les loyers sont à même hauteur.

### Chauffage à distance

Les frais d'exploitation sont d'environ de CHF 40'000.00. La vente de KW/H est destinée au Centre-Village. Une première estimation a été effectuée à CHF 15'500.00.

Les imputations internes de frais de chauffage concernent les bâtiments communaux (administration, école et halle).

CHF 43'290.00 correspond à une subvention reçue par le canton.

### Centre Village

Nous constatons un montant de charge de CHF 101'323.37 pour un budget de 82'000.00.

L'amortissement obligatoire n'était pas encore connu lors de l'établissement du budget. Celui-ci est de CHF 30'000.00.

Les loyers se montent à CHF 215'090.00 et les charges ont été estimées à CHF 11'000.00.

C'est donc CHF 226'090.00 pour les loyers du Centre-Village contre CHF 260'000.00 budgétés.

Nous avons été un peu trop optimistes quant au succès de nos appartements. Les locations ont progressé en 2019, nous devrions atteindre les résultats espérés.

**David Humair** a constaté que différents libellés mentionnent des frais de téléphones et qu'ils sont assez considérables. Comment sont-ils justifiables ?

**Divers conseillers** répondent qu'il s'agit des abonnements pour deux appareils de l'Edilité, pour le service des eaux avec liaison internet pour la surveillance, un abonnement pour la sirène de protection civile, un abonnement téléphone et internet pour l'administration communale et un téléphone pour la halle polyvalente.

Plus aucune question n'est posée.



## 2.2 Compte des investissements

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant total de CHF 1'500'993.90

140.522.00 Participation Centre de renforts pompier Morat	CHF	479'646.70
340.501.00 Aménagement de terrains de sport « terrain de foot » Les décomptes ne sont pas encore terminés	CHF	277'944.30
400.522.00 Agrandissement et transformation homes méd.	CHF	115'046.30
620.501.06 Aménagement éclairage public Sentier des Roches	CHF	31'187.70
710.501.03 Aménagement et assainissement zone « Fomet »	CHF	205'227.70
710.501.08 Ajout de canalisation Place de l'Eglise	CHF	46'052.50

Ces deux postes représentent le montant amorti dans le fonctionnement à hauteur de CHF 251'280.20

790.501.00 Aménagement de la zone artisanale	CHF	69'463.70
942.503.04 Crédit de construction Centre Village	CHF	276'315.00
942.509.01 Installation chauffage à distance CAD	CHF	110.00

**Noël Simonet** demande si la subvention de la loterie romande a déjà été encaissée pour le terrain de foot.

**Jean-Daniel Pointet** précise que le décompte n'étant pas encore bouclé, la demande de subvention n'a pas encore été soumise.

## 2.3. Bilan

### Chapitre 10 Liquidités

Les liquidités représentent CHF 381'186.52 un peu moins de CHF 200'000.00 de moins qu'en 2017.

### Chapitre 11 Avoir

On relèvera principalement que le dû des impôts des personnes physiques et morales confondues s'élève à CHF 1'064'330.20.

### Chapitre 12 Placement

Le placement AXA est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### Chapitre 14 Investissements

Le montant total des investissements se monte à CHF 11'269'760.45 soit une progression de CHF 625'020.70.

### Chapitre 15 Participation

L'augmentation de CHF 594'693.00 est due au Centre de renfort de Morat et aux homes médicalisés.



# Commune de Cressier

---

## Chapitre 22 Dettes à moyen et long terme

Le total de la dette 2018 s'élève à CHF 2'550'000.00

Centre Village	CHF	1'500'000.00
Terrain de foot	CHF	200'000.00
Centre de renfort Morat	CHF	479'650.00
Part aux homes médicalisés	CHF	110'000.00
Aménagement zone artisanale	CHF	70'000.00
Assainissement zone de Foumet	CHF	190'000.00

## Chapitre 28 Réserve

Ce chapitre a évolué de CHF 156'225.30. Cette variation se situe dans le fond spécial eau et le fond spécial épuration par lesquels le compte de fonctionnement est équilibré respectivement dans les chapitres 700 et 710.

Une nouvelle réserve a été créée pour l'attribution de la subvention reçue par le canton pour le chauffage à distance, investissement déjà amorti.

**Willy Aebi** comment se calcule le montant de la fortune nette de CHF 9'020'109.16.

**Jean-Daniel Pointet** répond selon information reçue de la boursière que c'est un calcul qui comprend tous les reports des résultats annuels.

**Willy Aebi** revient sur le fait que les réserves sont liées pour l'eau et l'épuration. Il semble que l'argent a été utilisé pour d'autres chapitres. Il se demande si le procédé est correct. Il pense que nous avons vécu au-dessus de nos moyens ces dernières années. Les réserves sont vides financièrement mais restent en comptabilité. Il argumente que s'il fait des réserves pour, par exemple, l'achat d'une nouvelle voiture, l'argent est placé sur un compte et n'est plus touché.

**Jean-Daniel Pointet** ne pense pas que nous ayons vécu au-dessus de nos moyens. Beaucoup d'investissements ont été réalisés avec les grandes sommes que nous touchions. Le changement de 2017 nous a mis dans une situation inconfortable et il a bien fallu continuer à payer les engagés.

**Willy Aebi** reconnaît que cet argent n'est pas perdu car les investissements réalisés sont bons mais, le principe relatif aux règlements votés, veut que les réserves soient liées aux chapitres qu'elles concernent.

**Jean-Daniel Pointet** acquiesce. Les réserves ont été touchées pour vivre mais les liquidités et les avoirs en couvrent une bonne partie. Il manque le million que nous n'avons pas touché comme prévu.

**Henri Rengel** revient sur la fortune nette de CHF 9'020'109.16 en confirmant que l'explication de la boursière est correcte. Par contre, il pense que le libellé du compte devrait être différent, ce serait plus clair pour la compréhension.

**Noël Simonet** estime que la perte de l'important contribuable n'est pas si dramatique finalement. S'il regarde les comptes 2017 et 2018 la différence est d'un million trois cents et il ne trouve pas la situation catastrophique.

**Jean-Daniel Pointet** précise que le fameux grand contribuable a dissout ses réserves ce qui a permis de limiter les dégâts. Les décomptes définitifs ne sont pas encore connus. 2018 sera une année fiscale plus ou moins normale et 2019 nous donnera l'élément de comparaison.



# Commune de Cressier

---

**Henri Rengel** relève que l'entrée des impôts de notre commune se chiffre environ à 4 millions et que la dette ouverte est de CHF 1'064'330.20. Il se demande que fait le conseil municipal pour y remédier. Il estime alarmant d'avoir autant de dettes d'impôts soit environ 25% des entrées annuelles qui nous sont dues depuis environ 2012. Nous sommes dans une situation financière qui ne nous permet pas de garder des impôts ouverts depuis plus de 7 ans. Si ce million devait être perdu, le bilan serait à déposer. Il s'étonne que rien de plus n'est entrepris ni par la commission des finances ni par le Conseil communal.

**Jean-Daniel Pointet** explique que les impôts sont récoltés par l'Etat et non par la commune. Le suivi contentieux est également fait par l'Etat de Fribourg.

**Henri Rengel** insiste sur le fait que c'est alarmant car, par exemple, une entreprise dans un tel cas, devrait réagir, faire des réserves, amortir etc. Après tant d'année les sommes deviennent irrécupérables.

**Jean-Daniel Pointet** précise que nous ne sommes pas une entreprise. Par contre, nous avons procédé à une réserve sur risque de taxation depuis maintenant plus de 8 ans. Cette attribution était, chaque année, pratiquement à plus d'un million et ce malgré les blâmes reçus du Service des communes. Le Conseiller d'Etat des finances nous a d'ailleurs félicités d'avoir pris cette initiative lorsque nous nous sommes rendus à Fribourg lors de la survenance du départ de notre contributeur principal.

Comme il n'y a plus de question le Syndic passe la parole au Président de la commission financière qui lit son rapport.

## **Rapport de la Commission financière**

### **Assemblée communale du mardi 7 mai 2019 :**

La Commission financière a été invitée le 9 avril dernier à une séance d'information proposée par MM. Baudin et Demaison de la société Multifiduciaire Fribourg. Avec cette réunion, la fiduciaire concluait le contrôle des comptes de l'année 2018 de la Commune de Cressier. Monsieur Jean-Daniel Pointet, Syndic et Madame Sylvie Staehlin, secrétaire et caissière communale, ainsi que Monsieur Claude Maier, président et Madame Christiane Pilloud, secrétaire de la Commission financière, Monsieur René Morandi et Monsieur Bruno Gross membres de ladite commission y ont participé. Ils étaient en possession d'un exemplaire du bilan, des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement 2018. Le fait que la Commission financière soit en contact avec la fiduciaire amène une grande transparence et donne une grande confiance. Ces réunions sont en vigueur depuis la présentation des comptes 2012 et la Commission financière apprécie beaucoup cette collaboration.

### **Comptes 2018**

La Commission financière, ainsi que Monsieur Jean-Daniel Pointet et Madame Sylvie Staehlin se sont réunis une deuxième fois, le mercredi 17 avril 2019, dans les locaux de l'Administration communale, pour l'analyse détaillée des comptes 2018. Comme à l'accoutumée, Madame Sylvie Staehlin avait soigneusement établi un document avec les commentaires nécessaires à une bonne compréhension des différences entre budgets et comptes.

### **Comptes de fonctionnement**

La Commission financière n'a aucune remarque particulière à signaler sur la très bonne tenue des comptes. Cette année encore, un grand merci à Madame Staehlin pour son engagement, sa précision et son professionnalisme.

Le budget 2018 indiquait un bénéfice de 237'650 francs et le bénéfice atteint pour les comptes 2018 est de 131'799,71 francs. Le montant des amortissements obligatoires s'élève à plus de 281'000 francs. Par contre, aucun amortissement supplémentaire n'a été effectué cette année. Une somme de 300'000 francs reste cependant comme retenue sur l'avis de taxation provisoire.



# Commune de Cressier

---

Selon la situation actuelle, nous pouvons dire que le budget a été bien tenu. Nous relevons également la parfaite tenue des comptes.

## **Comptes d'investissements**

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant de 1'500'993,90 francs.

Une somme de 479'646,70 francs a été dépensée comme prévu concernant la participation de notre commune (2<sup>ème</sup> tranche) au centre de renfort de Morat.

Une somme de 277'944.30 a été dépensée pour le nouvel aménagement du terrain de foot, le budget prévu était quant à lui de 250'000.00 francs.

Nous avons versé 115'046.30 francs pour la suite de l'agrandissement et la transformation des homes médicalisés. Le budget était de 116'000.00 francs.

D'autres dépenses ont été réalisées comme suit :

- aménagement éclairage public « Sentier des Roches », 31'187.70 francs
- suite de l'aménagement et assainissement zone « Foumet » pour un peu plus de 200'000.00 francs
- ajout de canalisation à la place de l'église pour 46'000.00 francs
- suite de l'aménagement de la zone artisanale pour près de 70'000 francs
- suite des travaux et honoraires de l'architecte du projet centre-village pour 276'000.00 francs
- en ce qui concerne la subvention pour l'installation du chauffage à distance par le Service de L'Energie d'un montant de 43'000 francs, celle-ci a été comptabilisée sous « autres recettes » et attribuée à la « réserve » sous le chapitre 943 du compte de fonctionnement.

Comme à l'accoutumée, La Commission financière présentera, lors d'une prochaine assemblée communale le détail des investissements terminés.

Lors de la réunion avec la Multifiduciaire, la Commission financière a constaté à quel point le nouvel organe de révision était élogieux par rapport à la tenue des comptes par le Conseil communal et, tout particulièrement par notre caissière. La fiduciaire a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2018 tels qu'ils sont présentés.

La Commission financière se rallie aux éloges de la fiduciaire et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2018.

Cressier, le 7 mai 2019/cp

Au nom de la Commission financière

Le président :  
Claude Maier

La secrétaire :  
Christiane Pilloud

\* \* \*

**Jean-Daniel Pointet** demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas il passe à la votation à main levée pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le bilan 2018.

L'Assemblée communale les accepte à l'unanimité.



### 3. Nomination d'un membre pour la commission financière

Après plus de 20 ans d'activité au sein de la commission financière, son Président, Monsieur Claude Maier, a donné sa démission pour la présente Assemblée communale.

La commission financière se compose de cinq membres qui sont désignés par l'Assemblée communale.

La parole est passée à **Claude Maier**

« Cela fait 21 ans que je suis à la commission financière. J'ai œuvré notamment 5 ans en tant que secrétaire puis 13 ans comme Président. A 71 ans, je trouve que c'est une longue période qui a été réalisée et j'ai pour principe que s'enraciner n'est pas une bonne chose ni pour la motivation ni pour l'innovation. Il est temps de passer la main aux jeunes. J'ai pris beaucoup de plaisir à cette fonction dans laquelle j'ai beaucoup appris. Belle expérience car au début il n'y avait pas de fiduciaire, tout le travail revenait à la commission et sans rémunération. La tâche a changé et depuis ces dernières années la collaboration avec le responsable des finances et la boursière est excellente. Toutes les interrogations trouvent réponse déjà avant les assemblées d'où l'absence de question. Je remercie de la confiance qui m'a été accordée. »

L'Assemblée applaudit Claude Maier.

**Le Syndic** reprend le point de la nomination.

Une candidature a été déposée, celle de Sébastien Berset. **Jean-Daniel Pointet** demande si quelqu'un d'autre dans la salle se porte sur la liste. Comme ce n'est pas le cas il demande à Sébastien Berset de se présenter :

**Sébastien Berset**, 44 ans, ingénieur en télécommunication, travaillant à la Confédération dans la surveillance de casinos (inspection et audit). A titre privé et par intérêt, il effectue actuellement un CAS en formation continue en finance et économie publique.

Le candidat se récuse et le **Syndic** passe à l'élection par main levée.

La nomination est unanime et Sébastien Berset est accueilli dans la salle par applaudissement.

### 4. Approbation du règlement communal sur le droit de cité

Jean-Pierre Pürro prend le micro et explique que la nouvelle législation fédérale étant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes doivent adapter leur règlement et le faire approuver par l'Assemblée communale. Ce règlement a été joint à convocation. Celui-ci n'a pas subi de grands changements si ce n'est au niveau rédactionnel. Il demande si l'Assemblée a des questions ; ce n'est pas le cas.



# Commune de Cressier

---

## RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE CITÉ COMMUNAL

*L'assemblée communale*

**Vu :**

La loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF - RSF 114.1.1) ;

Le règlement du 19 mars 2018 sur le droit de cité fribourgeois (RDCF – RSF 114.1.11) ;

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo – RSF 140.1) ;

*Arrête :*

### **Article premier                      Objet**

Le présent règlement fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs. Le droit fédéral et le droit cantonal sont réservés.

## A. ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

### **Art. 2                                      Conditions** **a) pour les personnes étrangères**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne étrangère aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions du droit fédéral ;
- b) remplir les conditions générales et d'intégration ainsi que les autres conditions spécifiques liées à la résidence, au titre de séjour ou à l'âge prévues par le droit cantonal ;
- c) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins trois années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause. La collaboration de la personne concernée peut être requise ;
- e) faire preuve d'une motivation positive et réelle à devenir citoyen suisse.

### **Art. 3                                      b) pour les personnes confédérés et fribourgeoises**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne confédérée ou fribourgeoise aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit cantonal ;
- b) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins trois années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- c) être bien intégrée au sein de la commune ou démontrer un attachement particulier avec la commune ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause.

## B. PERTE DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

### **Art. 4                                      Libération du droit de cité communal**

<sup>1</sup> La personne possédant plusieurs droits de cité de communes fribourgeoises peut demander la libération de son droit de cité communal pour autant qu'elle en conserve au moins un autre.

<sup>2</sup> La procédure de libération du droit de cité communal est réglée par la loi sur le droit de cité fribourgeois.



## C. PROCÉDURE

### **Art. 5** **Naturalisation ordinaire** **a) autorité compétente**

- <sup>1</sup> L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères, confédérées ou fribourgeoises est le Conseil communal.
- <sup>2</sup> Il est compétent pour procéder à toutes les mesures d'instruction nécessaires et utiles au sens du Code de procédure et de juridiction administrative pour rendre sa décision. A cet effet, la collaboration de la personne concernée peut notamment être exigée.

### **Art. 6** **b) préavis de la Commission communale des naturalisations**

- <sup>1</sup> Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend en principe les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.
- <sup>2</sup> La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par l'audition, la réalisation des conditions de naturalisation.
- <sup>3</sup> Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.
- <sup>4</sup> Le préavis doit exposer les raisons pour lesquelles la Commission communale des naturalisations a considéré que les conditions de naturalisation sont ou ne sont pas réalisées.
- <sup>5</sup> L'audition et le préavis de la Commission communale des naturalisations des personnes Confédérées ou Fribourgeoise sont facultatifs, sauf décision contraire du Conseil communal.

### **Art. 7** **c) décision**

- <sup>1</sup> Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations. Dans le cas des personnes confédérées ou fribourgeoises, le Conseil communal statue directement, sauf s'il décide de les faire préalablement entendre par la Commission communale des naturalisations pour préavis.
- <sup>2</sup> Une décision de refus d'octroi du droit de cité communal doit être motivée et donner les raisons pour lesquelles la demande a été refusée.
- <sup>3</sup> Outre la motivation, la décision du Conseil communal doit contenir les indications suivantes :
  - a) la composition du Conseil communal ;
  - b) le nom de la personne ayant déposé la demande de naturalisation ou d'octroi du droit de cité communal ;
  - c) le dispositif ;
  - d) la date de la décision ;
  - e) la signature du Syndic ou de la Syndique et du Secrétaire communal ou de la Secrétaire communale ;
  - f) l'indication de la possibilité de recourir contre la décision auprès du Préfet, dans le délai légal de 30 jours dès la notification de la décision.

### **Art. 8** **d) Retour du dossier au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil**

- <sup>1</sup> Le dossier est retourné au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil au plus tard dès l'entrée en force de la décision communale.
- <sup>2</sup> La commune joint à son envoi la décision communale, le procès-verbal de l'audition et le préavis de la Commission.



## **Art. 9 Libération du droit de cité communal**

- <sup>1</sup> La demande de libération du droit de cité communal se fait au moyen d'une demande écrite comportant une brève motivation et accompagnée des documents d'état civil permettant de prouver les divers droits de cité de la personne requérante.
- <sup>2</sup> Toute demande de libération du droit de cité communal doit être examinée par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, pour vérification des droits de cité communaux de la personne requérante.
- <sup>3</sup> Le Conseil communal est compétent pour délivrer l'acte de libération du droit de cité communal. En cas de refus, la décision doit être motivée.
- <sup>4</sup> La décision de libération du droit de cité communal est communiquée en copie au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, en vue de la mise à jour du registre informatisé de l'état civil.
- <sup>5</sup> La procédure de libération du droit de cité communal est gratuite, en application de l'article 48 LDCF.

## D. COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

### **Art. 10 Désignation et composition**

- <sup>1</sup> La Commission communale des naturalisations comprend cinq membres, choisi-e-s parmi les citoyennes et citoyens actifs domicilié-e-s dans la commune.
- <sup>2</sup> Au début de chaque législature, l'assemblée communale élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature.
- <sup>3</sup> Si aucune personne membre du Conseil communal n'est élu-e au sein de la Commission communale des naturalisations, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, avec voix consultative.

## E. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

### **Art. 11 Emoluments administratifs**

- <sup>1</sup> Par dossier, les émoluments suivants sont perçus :

<u>Naturalisation ordinaire</u>	Fr.
a) examen préalable du dossier	100-200
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	20-150
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20-150
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	50-300
e) décision du Conseil communal	50-200
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20-30
g) analyse juridique particulière	150/heure
<u>Naturalisation ordinaire pour les personnes de la deuxième génération</u>	Fr.
a) examen préalable du dossier	50-100
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	20-100
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20-50
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	50-200
e) décision du Conseil communal	50-150
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20-30



# Commune de Cressier

g) analyse juridique particulière  
150/heure

Octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises Fr.  
a) examen préalable du dossier 50-100  
b) décision du Conseil communal 50-200

- <sup>2</sup> En cas de retrait, de renvoi ou de rejet de la demande, l'émolument reste dû pour les étapes de la procédure effectuées.
- <sup>3</sup> La personne requérante dont la situation financière est difficile peut demander une réduction des émoluments. Le Conseil communal statue sur la réduction des émoluments.
- <sup>4</sup> Les émoluments sont exigibles sitôt la décision prise par le Conseil communal.

## F. VOIE DE DROIT ET DISPOSITIONS FINALES

### Voie de recours

#### Art. 12

Les décisions prises par le Conseil communal en matière d'octroi ou de libération du droit de cité sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

#### Art. 13

### Droit transitoire

- <sup>1</sup> Le règlement communal du 14 décembre 2010 est applicable à toutes les demandes déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- <sup>2</sup> Le présent règlement est applicable à toutes les demandes déposées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Art. 14

### Entrée en vigueur et abrogation de l'ancien règlement

- <sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur au jour de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.
- <sup>2</sup> Le règlement sur le droit de cité communal du 14 décembre 2010 est abrogé à cette même date. L'article 13 al. 1 demeure réservé.

Ainsi adopté en Assemblée communale, le ...

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

La Secrétaire

Le Syndic

Ainsi approuvé par  
la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le ...

Le Conseiller d'Etat-Directeur  
Didier Castella

Jean-Daniel Pointet passe au vote à main levée.  
Le règlement est accepté par 42 oui et une abstention.



## 5. DIVERS

**Le Syndic** ouvre les divers.

### a) Centre-Village

Sur les 19 appartements, 16 sont loués. Certaines personnes ont quitté leurs logements pour des raisons qui ne leur sont pas liées. Selon la régie, avec qui nous avons eu une séance la semaine dernière, elle relève que passablement de personnes veulent habiter continuellement dans du neuf. Les prix des locations ont été baissés. Auparavant nous avions un prix au m<sup>2</sup> situé dans la moyenne mais, comme nos appartements sont un peu plus grands les prix retenaient les intéressés.

Nous avons promis un décompte final. Malheureusement quelques problèmes sont survenus. Dans l'ancien appartement de la grande ferme, au rez-de chaussée, il a été constaté, lors d'un changement d'un panneau sur une des parois que, du côté façade, toutes les boiseries étaient pourries. Elles ont été refaites et repeintes.

L'appartement de l'ancienne école a été repeint en blanc après passablement de discussions avec le Service des biens culturels. Les gens ne voulaient pas habiter dans cet appartement boisé, jugé trop sombre.

A l'étage de la logette, nous avons rencontré un problème de capricorne des bois. Il s'agit d'un insecte qui gratte le bois jour et nuit. Un traitement a été entrepris.

Dès que tous les frais relatifs à ces travaux seront connus, un décompte définitif sera établi et sera mis à disposition de la population. **Le Syndic** indique que le total restera quand même inférieur à la réserve prévue.

### b) Route de Pra-Rond

La construction est terminée. Il reste encore la couche de roulement à réaliser. Nous sommes dans les devis.

### c) Antenne Swisscom

Le Préfet a délivré la permission de construction. Nous ne savons pas si des recours ont été déposés.

### d) Zone Artisanale

Le terrain restant a été scindé en 3 parcelles qui sont pratiquement vendues. Pour la première, les actes sont établis.

### e) Adduction d'eau régionale

Un plan est affiché à l'écran.

Le 4 septembre 2007, une assemblée extraordinaire a eu lieu pour décider de l'adhésion au TWB Trinkwasserverband Bibera dont font partie Courtepin, Cormondes, Jeuss, Ulmiz, Gempenach.

Une partie de l'eau distribuée est pompée à Jeuss au-dessous du village et l'autre partie dans les réserves d'eau du Grand-Fribourg pour fournir Micarna qui consomme de grande quantité d'eau. Deux réservoirs existent un à Gurmels et l'autre à Tschenet. En 2007, l'Assemblée communale de Cressier devait décider l'adhésion de la commune au TWB et la vente du réservoir ; les deux objets ont été refusés.

Le problème de la quantité future de l'eau potable a été évoqué en assemblée par des citoyens et cela a obligé le conseil communal à réfléchir et à prendre des dispositions.



## e) Adduction d'eau régionale (suite)

Lors de l'assemblée du 22 mai 2018, nous avons présenté le projet de réseau d'eau potable à quatre communes (Courgevaux, Munchenwiler, Morat et Cressier). Un citoyen a juste fait la remarque qu'en 2007 l'assemblée avait refusé le TWB parce que nous voulions conserver le réservoir en propriété, ce qui à ses yeux était une erreur.

Lors de l'assemblée du budget du 11 décembre 2018, ce même citoyen a harangué les foules au sujet d'un raccordement possible au TWB pour CHF 0.00 prétextant que nous allions boire de l'eau chlorée du Lac de Morat.

Comme nous n'étions pas au courant d'une telle offre, nous lui avons demandé de nous en fournir la preuve.

A ce jour nous n'avons encore rien reçu !!

Nous n'avons pas attendu pour nous renseigner et avons demandé une offre directement au TWB. Celle-ci est venue le 31 janvier 2019. Datée de septembre 2017, elle était intéressante pour Cressier à conditions que les communes de Courgevaux, Munchnewiler, Greng et Clavaleyres fassent partie du projet aussi.

Cette offre comprenait la reprise par les nouvelles communes de leur part aux installations existantes du TWB et de leur part aux installations futures.

Le 6 mars 2019, les communes concernées, qui n'avaient aucune idée de cette offre, ainsi que les organes du TWB se sont réunis à Cressier pour discuter.

Il ressort de cette séance que :

- Munchenwiler refuse de participer au TWB
- Courgevaux refuse de participer au TWB
- Greng et Clavaleyres reçoivent de l'eau de Courgevaux et ne sont pas d'accord de payer

Cressier a alors demandé une offre pour elle seule. Nous avons attendu l'offre.

Finalement, nous avons reçu une lettre disant que le TWB renonçait à faire une offre. Pourquoi ? Là est la question. Mais, si Cressier (1000 hab.) est seule à entrer dans l'association, la facture est plus importante que si on dénombre 4300 habitants, le calcul devient beaucoup moins intéressant pour Cressier.

La réflexion du Conseil communal est la suivante :

- Un réseau d'eau potable comprend - une source ou puit, une station de pompage, - un réseau de conduite de distribution et un réservoir pour donner la pression. C'est un tout qu'on ne peut pas démanteler.
- Le TWB aimerait reprendre le réservoir de Cressier et 50% du maillage Bouley – zone artisanale. C'est l'élément qui coûte le moins cher du point de vue entretien.
- Que se passe-t-il à la station de pompage et au puit si le TWB veut plus d'eau ?
- Où l'inverse ? Si Cressier veut plus d'eau ?
- On aura toujours des discussions pour qui veut quoi, quand, etc.
- En parlant de la qualité de l'eau, signalons que le TWB reçoit de grandes quantités d'eau provenant du Grand-Fribourg pompée à la sortie de la conduite forcée du Lac de la Gruyère après le barrage.
- Le conseil communal a choisi la solution du côté de Morat car notre réseau resterait indépendant.



## **e) Adduction d'eau régionale (suite)**

Au printemps de l'an dernier l'esquisse du projet a été présentée et elle est reprise. Nous avons le réservoir de Bouley qui a un avantage par sa hauteur et celui de Wilerholz près de Salvenach. L'idée est de faire un 2<sup>ème</sup> réservoir à côté de celui qui existe pour avoir suffisamment d'eau. Toutes les communes commencent à percevoir des problèmes d'alimentation d'eau et doivent assurer leur défense incendie. Nous maintenons donc notre position par rapport au réseau de Morat.

**Noël Simonet** s'adresse à l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien que j'ai fait des recherches approfondies concernant ce service des eaux et je suis étonné de ce qui vient d'être affirmé. D'abord, il faut se poser la question de quoi nous avons besoin. Selon un bureau d'ingénieurs qui connaît très bien notre situation car il y travaille depuis de nombreuses années, Cressier a besoin d'un complément soit une amenée d'eau supplémentaire pour des situations comme en 2018 où il fait sec, le puit n'étant pas assez alimenté. De plus, au niveau sécurité nous nécessitons aussi d'un complément en cas d'incident comme, par exemple, une pollution de notre nappe phréatique. Nous n'avons nullement besoin d'un réservoir. Cet élément nous est suggéré par un ingénieur de la commune de Morat, IBMurten s'intéressant à notre réservoir pour la commune de Salvenach (commune de Morat) tout simplement parce qu'ils ont des problèmes ; le home pour les personnes âgées n'avait pas d'eau au dernier étage, il y a eu un raccordement au TWB. Nous avons besoin de très peu de chose ; un complément et nous avons le raccordement qui a été prévu aussi pour ça, il n'y a aucun problème.

Concernant les frais, on nous a dit plusieurs fois un million c'est plus que CHF 450'000.00 de participation. Moi je dis que si le TWB vaut 1 million ça vaut aussi 1 million pour IBMurten. Ce n'est pas à nous, Cressier, de financer deux réservoirs pour d'autres communes. Nous n'avons pas besoin de ces réservoirs. On parle beaucoup d'environnement, de protection de la nature, alors bétonnons encore plus et pour des prunes. Au niveau financier je conteste complètement, c'est nettement plus avantageux de se raccorder au TWB que de se raccorder à Morat.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai appris quelque chose de très intéressant. Jeuss, Salvenach qui ont fusionné avec Morat avait, pour Salvenach, un prix très intéressant du m3 d'eau. En fin de semaine passée, ces communes ont reçu leur facture d'eau de la commune de Morat. Trois fois le montant qu'ils dépensaient auparavant. Ayant appris ceci à très court terme, je n'ai pas pu savoir le prix au m3 mais c'est des milliers de francs que les gens payent pour une maison. Je ne suis pas forcément un défenseur du TWB mais c'est les finances communales qui m'intéressent et c'est la raison pour laquelle j'exige que toutes les décisions se prennent en Assemblée communale avec toute la transparence possible.

**Jean-Daniel Pointet** remercie Monsieur Simonet et lui dit qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec ses dires. En effet le TWB exige un paiement pour une partie de leurs installations et l'offre que nous avons reçue dernièrement, qui est datée de 2017, est basée sur les habitants de 2013 avec une valeur ECAB pour les bâtiments de 2012. Depuis, énormément de changement sont survenus dans toutes les communes prises en compte et le prix était tout de même d'un million. Il ne faut pas se leurrer, nous ne voulons pas nous départir de notre réservoir. Nous en avons besoin.

Selon les dires de Monsieur Simonet, IBMurten aurait besoin de notre réservoir mais, le TWB c'est exactement ce qu'il veut surtout pour son altitude, Morat c'est l'emplacement qui l'intéresse pour construire un deuxième réservoir et avoir la pression jusqu'à Lurtigen. Ceci nous permettrait aussi d'avoir suffisamment d'eau et de réserve en cas d'incendie. Le Syndic rappelle que lors de l'incendie chez Bühlmann Recycling 4'000 m3 ont dû être pompé dans la Bibera, c'est énorme. Nous avons donné de l'eau, les fustes à pression ont fait des aller et retour depuis Salvenach. Nous ne savons pas combien de m3 d'eau ont été utilisés mais, pour la Bibera seule, 4'000 m3 ont été prélevés. Nous ne ferons pas un nouveau réservoir de 4'000 m3 mais un de même capacité que l'actuel. Ceci a d'ailleurs été discuté la semaine dernière au service de sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires avec le responsable des réseaux qui a approuvé, avec enthousiasme, notre projet qui est un besoin pour toutes les communes impliquées Cressier, Courgevaux, Villars-les-Moines, Morat et ses satellites.



# Commune de Cressier

---

**Noël Simonet** dit que Courgevoux est dans la même situation que nous. Aucun réservoir supplémentaire n'est nécessaire, il leur faut juste un appoint. Concernant la Bibera, s.v.p, tirer dans ce ruisseau c'est comme pomper une goutte d'eau dans la mer. D'abord on nuit à l'environnement, la Bibera n'a déjà presque plus d'eau. En cas d'incendie on aurait le réservoir de Tschenet qui est en mesure de nous alimenter en force. Ceci est nécessaire, l'amenée d'eau dans notre conduite est importante pour pouvoir éteindre les incendies ou parer à de grave incidents. Il y a ensuite un autre problème, la commune parle toujours d'un million de paiement ; c'est vrai, mais alors IBMurten pourrait eux nous créditer ce million ; si c'est la valeur estimée pour le TWB elle est la même pour IBMurten, il n'y a pas de différence. Ensuite, le TWB, avec qui il ne cache pas avoir eu des discussions, nous rétrocèdera un certain montant pour la conduite qui a été construite. Donc ce n'est pas un million que nous paierions se serait moins. Il ne veut pas avancer des chiffres, même qu'il les connaît, mais précise que c'est intéressant, même très intéressant. Il poursuit en s'adressant au Syndic en disant qu'il ne faut pas aller trop loin, un des deux est un menteur, Noël Simonet ou Jean-Daniel Pointet et personne ne veut semer la zizanie. Noël Simonet dit encore au Syndic qu'il doit comprendre qu'il a un autre avis, même si ce n'est pas le sien mais celui du TWB. Il ne veut pas dévoiler ses sources mais il insiste sur le fait qu'elles sont sérieuses, très sérieuses. D'ailleurs concernant nos besoins, il serait en possession d'un rapport écrit que la commune a aussi reçue contenant les besoins de Cressier et de Courgevoux.

Il poursuit en disant que nous faisons une petite expérience avec les pompiers même si ce n'est pas son sujet de prédilection, il paraît que ce n'est pas tellement « lustig » de travailler avec ceux de Morat. Alors faisons ceci aussi avec l'eau et demain l'indépendance, qui est un grand mot, pourra être oubliée. Nous serons obligés de faire ensemble. Il dit encore qu'il n'a pas été étonné que lors d'un Conseil général à Morat, il ait été écrit dans le Murtenbieter, qu'il était en pourparlers avec Galmiz et que les habitants auraient dit vouloir garder leur eau. Le Syndic de Galmiz, qu'il connaît bien, affirme : « c'est ce que nous désirerions mais que voulons-nous faire contre 8'000 habitants, nous, petite commune ». C'est exactement ça, les plus forts commandent.

Noël Simonet a une autre crainte encore. Dans les informations que nous pouvons lire dans la presse, Courgevoux n'est pas très loin de fusionner avec Morat selon un petit article dans la Liberté ; il n'y a pas de fumée sans feu comme on dit. Peut-être que pour Cressier c'est un pas décisif pour aller dans ce sens. Il faudra poser la question à nos concitoyens.

**Philippe Berset** prend la parole. Il revient sur le « lustig » des pompiers. Au niveau des sapeurs-pompiers entre Cressier, Morat, Courgevoux, Courlevon etc. c'est « hyper lustig » dans le bon sens du terme. Il n'y a pas de problème, tout se passe très bien, la collaboration est excellente.

Puis encore pour la compréhension, si nous regardons, uniquement pour la commune de Cressier, nous avons besoin de plus d'eau parce que la source s'épuise où avons-nous besoin de plus de capacité en réservoir vu que l'appel d'eau est plus important et que le puit n'arrive pas à suivre la demande lors de pointe de consommation ?

**José Carvalho** prend le micro et explique qu'il y a un peu des deux problèmes. Il y a des jours, par exemple en été, où la station pompe 350 litres et nous en consommons 600 l/min. Le réservoir se vide donc très rapidement et le puit n'a plus assez de capacité pour compenser cette consommation. Ce problème arrive de plus en plus souvent. Nous avons eu le cas en juin et même en janvier de cette année. On ne sait pas ce que nous réserve l'avenir mais il faut être prudent.

**Philippe Berset** résume en demandant si nous restons indépendants, nous faudra-t-il un 2<sup>ème</sup> réservoir pour avoir assez d'eau?



# Commune de Cressier

---

**José Carvalho** confirme que nous nécessitons de plus de réserve d'eau pour compenser le pompage du puit. Le responsable de l'eau s'adresse encore à Monsieur Simonet en lui disant qu'il y a plus de 16 ans que l'ancien Syndic n'est plus actif au service des eaux et qu'en 16 ans, beaucoup de choses ont changé autant au niveau de la consommation qu'au niveau de la gestion. C'est une réalité !

**Noël Simonet** dit que 2018 a été sec mais aucun avis pour l'économie d'eau n'a été distribué. Il demande si Courgevax nous aurait donné de l'eau ?

**José Carvalho** dit oui, nous faisons des échanges d'eau, environ 20m3 par jour.

**Noël Simonet** dit que c'est très intéressant car dans les comptes il constate que l'achat d'eau se monte à CHF 9.00 ...

**José Carvalho** dit que l'achat d'eau est pratiqué au TWB et non à Courgevax avec qui nous faisons des échanges.

**Noël Simonet** s'insurge et demande à qui nous achetons vraiment de l'eau.

**José Carvalho** poursuit en expliquant que nous avons une conduite d'eau du TWB à Guschelth qui doit être rincée une fois par mois et c'est le service du TWB de Fribourg qui le fait et nous facture l'eau utilisée.

**Noël Simonet** s'étonne que ça fonctionne par un été sec comme nous avons eu en 2018. Les calculs du réservoir ont été faits par RIBI et il sait que la commune ne s'entend avec ce bureau.

**José Carvalho** répond que Monsieur Simonet est très mal renseigné.

**Noël Simonet** accuse le conseiller responsable du service des eaux de désinformer la population. Il finit par dire que c'est de toute façon l'Assemblée qui décide, pas le Conseil communal sinon il s'agit d'une dictature. Ce sont les habitants qui paient donc nous déciderons sur un débat contradictoire. Il se pliera à la démocratie.

**Jean-Daniel Pointet** aimerait encore préciser que la conduite de « 200 » qui existe depuis plusieurs années entre Cressier et Courgevax est utilisée pour faire des échanges d'eau dans les deux sens, selon les besoins et les capacités disponibles. Nous échangeons de l'eau avec Courgevax mais aucun frais n'est facturé. De toute façon tout passera par l'Assemblée communale.

**José Carvalho** redit que nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et qu'il est impératif d'aller dans le sens d'un réseau régional et même à court terme.

**Noël Simonet** parle sans micro disant que nous avons besoin d'un appoint mais pas d'un réservoir qui n'est que pour satisfaire Salvenach. Si les autorités ne sont pas d'accord, ceci veut dire que le bureau Ribi ne s'y connaît pas.

**Jacques Berset** interrompt Monsieur Simonet en disant que nous tournons en rond. Chacun à son avis, le Conseil communal a fait un certain travail. Par contre, il relève que selon les dires de Monsieur Simonet nous n'avons pas besoin de Morat ; le conseiller en conclut donc que nous n'avons pas besoin du TWB non plus. C'est le TWB qui a besoin de nous. Nous étudions les solutions.



# Commune de Cressier

---

**Noël Simonet** dit oui nous avons besoin d'un complément d'eau et une sécurité. Mais on ne veut pas payer CHF 450'000.00.

**Jacques Berset** reprend ce que Monsieur Simonet a dit lors de la dernière Assemblée soit que le TWB nous offrait l'adhésion à CHF 0.00 et ceci a été dit à tous les citoyens. Pour l'instant, ce n'est pas du tout le cas, nous discutons dans les divers, aucun vote n'est prévu. Il faut en rester là, le Conseil communal fait un travail pour tenter de régler les choses sans voler personne et le jour où nous aurons une proposition elle sera soumise à l'Assemblée communale.

**Noël Simonet** dit que son impression est vraiment que le Conseil communal veut décider et imposer son idée.

**Deux Conseillers** disent que nous faisons des recherches.

**Noël Simonet** continue - il attend de la transparence car ce soir il s'est dit déjà deux choses – on a besoin d'eau, notre réservoir n'est pas assez volumineux – ceci est faux selon les ingénieurs qu'il connaît mais si des ingénieurs du canton de Bern sont engagés, c'est évident qu'ils ne diront pas le contraire.

**Philippe Berset** essaie de reprendre la parole dans les échanges fait à vives voix sans micro.

Finalement, il demande pour être certain d'avoir bien compris : Cressier paierait un million pour entrer dans l'association du TWB avec don du réservoir et une partie de la nouvelle conduite du maillage ; la commune de Cressier resterait propriétaire du reste du réseau du village.

**Jean-Daniel Pointet** confirme que c'est bien 1 million de francs mais sans don d'installation

**Noël Simonet** dit qu'avec le TWB, Cressier serait copropriétaire de Tschenet et du reste en cédant notre réservoir. Il faut peut-être arriver avec des contrats qui dit qui fait quoi et qui paie quoi !

**Jean-Daniel Pointet** dit à Monsieur Simonet qu'il écoute trop ce qui se dit à Jeuss.

**Christian Tardin** aimerait exprimer sa satisfaction sur le fait que des explications rationnelles et claires ont été présentées sur le problème de l'eau ce soir, merci. Il a une petite remarque car il trouve dommage qu'un sujet aussi important qui monopolise une telle attention soit reléguée dans les divers, ce qui fait que lors de l'examen de l'ordre du jour on ne peut pas savoir ce qui sera traité. Il demande si un tel sujet ne pourrait pas figurer à l'ordre du jour.

Sa Question : il paraît intéressant et intelligent de construire un réservoir supplémentaire pour absorber des pointes de consommation d'autant plus que nous ne savons plus très bien quand il va y avoir des pluies. Est-ce que la source de Cressier ne serait plus capable de fournir l'eau nécessaire en temps de crise ? D'où serait fourni le complément ? par le réseau de Morat ? en pompage dans le lac ?

**Jean-Daniel Pointet** répond que le point est pris dans les divers car nous n'avons pas assez d'information précises, aussi au niveau finance, pour en faire un point principal. Lors de l'assemblée du printemps de l'année passée ce projet a été présenté, pratiquement aucune remarque n'avait été émise.

Une partie de l'eau viendra de Morat mais une bonne partie viendra de Courgevaux qui a beaucoup d'eau. Ce voisin peut nous fournir comme il le fait déjà pour Villars-les-Moines. Il est clair qu'un peu d'eau de Morat sera dans le réseau. Lors des séances à IBMurten nous buvons d'ailleurs de l'eau de Morat et elle est excellente.



# Commune de Cressier

---

**Christian Tardin** dit la qualité c'est très bien mais y-aura-t-il assez d'eau pour alimenter un deuxième réservoir qui devra absorber les pointes de consommation qui ont posé des problèmes il y a deux ans, l'an dernier et peut être de nouveau cette année.

**Jean-Daniel Pointet** répond par l'affirmative. Il se construirait une conduite depuis le réservoir du Wilerholz situé au coin de la forêt de Salvenach qui appartient à Morat. L'eau serait pompée des sources de Morat et en partie du lac jusqu'à ce réservoir qui alimenterait ensuite le nouveau réservoir construit chez nous.

**Willi Aebi** dit qu'il est clair qu'il faudra se raccorder à un réseau plus grand. Pour faire avancer le projet, il faudrait préparer deux variantes car si la variante de Morat est présentée seule, il y aura un risque de refus et nous serons repartis pour 10 ans sans solution comme la dernière fois lorsque le TWB avait été présenté et refusé. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil communal s'oppose à étudier la variante TWB. Il faut présenter plusieurs variantes pour pouvoir voter.

**Jean-Daniel Pointet** répète que nous avons demandé une offre au TWB pour l'entrée de Cressier seul. Malheureusement ils ont renoncé à faire une offre.

**Noël Simonet** demande pourquoi il y a eu une réunion alors.

**Jean-Daniel Pointet** s'étonne que Monsieur Simonet soit au courant de tout ....

Il poursuit en disant que c'était pour une mise au point entre le TWB et les communes impliquées dans l'offre de 2017 qui nous a été soumise.

**Le Syndic** interrompt Monsieur Simonet qui continue à parler sans micro et poursuit les divers

## **f) Comparaison des comptes de l'enseignement et de la formation**

Lors de la dernière Assemblée un citoyen a demandé qu'un comparatif des frais de l'école soit présenté. Une récapitulation a été faite sur le compte de 2015 à 2018 et sur le budget 2018 et 2019. On s'aperçoit que les frais ne présentent pas d'énormes différences d'année en année.

Il est vrai que le budget 2018 était haut, les comptes sont moins élevés de pratiquement CHF 100'000.00. Le budget 2019 est également assez haut et nous espérons que les comptes seront aussi plus bas cette année.

**Marc Morandi** dit que le comparatif est très clair et remercie de son établissement.

**Jacques Berset** prend la parole. Il aimerait répondre aux questions ou/et problèmes soulevés lors de la dernière assemblée.

Une affirmation a été faite au sujet des oriflammes qui auraient coûtés CHF 50'000.00 pour n'avoir jamais été posées dans le village.

Le prix des oriflammes a été de CHF 8'300.00. Elles ont été posées en 2016 du 20 juillet au 15 août, en 2017 du 30 mars au 9 juin, en 2018 une partie le 30 mai pour la première communion et ensuite du 26 juillet au 25 septembre pour le 1<sup>er</sup> août, le Fête de jodleurs et la soirée pizza.

**Le Conseiller** aimerait alarmer la population au sujet de notre déchetterie. Nous avons probablement la dernière déchetterie du canton encore ouverte et libre - c'est formidable mais nous avons de plus en plus d'incivilité. Avec des photos à l'appui, il est démontré divers dépôts interdits, du sagex et même de la nourriture dans le papier pour lequel le personnel de la voirie œuvre chaque jour en pliant les cartons jetés en vrac. Il est conscient que ce n'est pas forcément les personnes présentes ce soir qui commette ces infractions mais il tient à dire ce qui se passe.



# Commune de Cressier

---

## **Jacques Berset** poursuit

En ce qui concerne le dépôt des branches, il contient souvent d'autres détritiques. Il faut savoir que ces branches ne sont pas évacuées au même endroit que les déchets verts. Elles partent chez Bühlmann et ne vont plus jusqu'à Sugiez. Elles sont ensuite hachées puis recyclées pour en faire des panneaux ou pour les chauffages de cimenteries. Il est alors important de ne pas entasser autre chose que des branches dans l'endroit prévu à cet effet car lors du chargement de celles-ci, les employés de la voirie sont contraints de débarrasser le reste. Il remercie de respecter ces règles.

Passablement de dépôts d'objets que nous ne récoltons pas sont fait sauvagement, la question de faire une journée portes ouvertes pour information sur la déchetterie est suggérée.

Il y a même des meubles déposés derrière les haies du village. Selon la police, des gens font les vides greniers et se débarrassent des meubles dans la nature.

## Le hachage des branches

Sur proposition de Monsieur Berset celui-ci a été suspendu car le dépôt dans le coin branches se remplit à mesure et il y a de moins en moins de tas à hacher. Il est vrai que la journée hachage de branches demande passablement d'investissement : repérage de tas, passage avec le tracteur, reprise des copeaux pour ceux qui ne les désirent pas etc. Nous avons donc suspendu le hachage pour toutes ces raisons sans l'avoir supprimé complètement, nous pouvons le rétablir le cas échéant. Trois personnes seulement se sont renseignées au sujet du hachage sinon chacun est venu amener ses déchets directement. La commune offre une possibilité de réserver une remorque avec tracteur pour un coût de CHF 70.00 qui comprennent le dépôt de la remorque devant chez vous, le transport et débarras de vos branches chez Bühlmann.

Une info branche est encore donnée : les saules du Riau ont été taillés et hachés. Le tas de copeaux se trouve sur la place de l'administration communale est à disposition de chacun

**David Humair** aimerait rebondir sur ce qui a été dit et remercie déjà pour tout ce qui est fait à ce sujet. Il n'habite pas depuis longtemps à Cressier mais il a déjà parcouru près de 250 km à pied dans les forêts environnantes depuis un mois et demi. Il a constaté notamment que la route qui va à Courtepin (Bois de Palud) où il passe tous les jours à pied, est jonchée de détritiques. Les gens jettent des ordures sans hésiter sur ce tronçon. Quelque chose pourrait être fait à cet endroit surtout !?!

**Christian Tardin** reprend le sujet du hachage des branches. Tout à l'heure, une journée d'information à la déchetterie a été évoquée. Peut-être pourrait-on envisager le même procédé dans le domaine des branches hachées qui est une matière de haute valeur. Les plantes accumulent, au printemps, toutes sortes de substances qui sont utilisables, les copeaux protègent le sol de l'érosion et l'enrichissent de manière progressive. Il semble intéressant de pousser les gens à recycler leurs déchets sur place. L'aspect économique est discutable car nous avons le choix de transporter les branches dans une remorque plutôt que de broyer ses branches sur place. Avec un peu d'éducation et d'encouragement, maintenir cette initiative intéressante de la commune de Cressier est aussi une solution. Il militerait donc en faveur du rétablissement du hachage des branches peut être qu'une fois par an au printemps.

**Christophe Harnisch** demande si nous avons des indications sur les intentions de Swisscom pour l'antenne. Il faut savoir ce qu'ils ont l'intention de faire car 4G ou 5G il y a une énorme différence aussi au niveau nocivité. Il faudra être informé.

**Jean-Daniel Pointet** dit que nous avons vu le permis de construire. Nous n'avons aucune autre information de la Préfecture. Nous avons tenté de contacter Swisscom pour avoir des renseignements mais nous n'en savons pas plus. Y-a-t-il encore des recours ? peut-être sont-ils en traitement, nous ne savons pas. De toute façon si nous recevons quelque chose nous informerons.



# Commune de Cressier

---

**Christophe Harnisch** dit qu'il faut être vigilant

**Jean-Daniel Pointet** répond oui mais on lit aussi que la confédération se porte en faveur de la 5G etc.

**Léo Colautti** aimerait encore s'adresser franchement à l'Assemblée communale. Ça fait déjà deux ou trois assemblées que l'ambiance n'est plus très bonne, on traite les conseillers de menteurs. Chacun peut avoir des idées différentes, des divergences d'opinion mais ce n'est pas pour cette raison que le Conseil communal est menteur. Chacun fait son travail et essaye de travailler pour la collectivité et, se sentir et se faire traiter de menteur est difficile. Le Conseil communal n'a pas un regard personnel sur les sujets traités, tout se fait dans la globalité et dans l'impartialité. Il aimerait remercier ses collègues pour tout le travail effectué et pense que tout le monde devrait en faire autant. Nous travaillons pour vous de manière dévouée !

Un applaudissement clôt cette intervention

**Jacques Berset** continue sur la même lancée disant se sentir sur le banc des accusés et poursuit.

Il y a encore une réponse qu'il aimerait donner dans le cadre d'une question posée par rapport à des passages piétons. Toutes les routes qui ont été construites l'ont été sur le système Valtraloc. Dans l'établissement des plans des passages piétons ont été prévus. Lesdits plans nous avaient été retournés avec mention d'éliminer les passages piétons. Le seul qui existe à Cressier est celui du giratoire fin de Jentes sur la route cantonale et l'autorisation du 17 février 2014 mentionne : la présente autorisation est délivrée à bien plaisir seulement. Nous n'avions pas vraiment compris le sens de cette annotation et avons appelé Fribourg et finalement nous en avons déduit que ce passage piétons, sur route cantonale, est à payer et à entretenir par la commune de Cressier. De plus le « à bien plaisir » signifie peut-être aussi que si un incident survient, les responsabilités pourraient incomber à la commune.

Il aimerait profiter d'avoir la parole pour remercier Jean-Daniel Pointet qui est toujours au front et encaisse toutes les « casseroles » nous faisons un certain travail, nous pouvons aussi nous tromper mais nous ne vous mentons pas. Aucun de nous n'a un parti pris.

**Jean-Daniel Pointet** reprend la parole en s'adressant à Claude Maier qui a été nommé le 27 octobre 1998 à la commission financière. Sa tâche de secrétaire terminée c'est depuis 2006 qu'il a passé Président. 20 ans révolu tu es majeur lui dit le Syndic c'est pour ça que dès maintenant tu feras ce que tu veux.

Durant ces 20 ans Jean-Daniel Pointet en a passé pratiquement la moitié à ses côtés et se fut un réel plaisir de travailler avec une commission financière bien présidée qui fait de remarques et pose des questions à propos avec le souci constant de bien faire. Au nom du Conseil communal et de la population nous te remercions d'avoir donné toutes ces années pour le bien de la commune et il lui remet un présent.

Applaudissement de l'Assemblée.

La parole est passée à l'assemblée

**Anne-Laure Muller** aimerait connaître le résultat du sondage concernant les besoins en accueil extra-scolaire effectué il y a quelque temps.

**Madeleine Hayoz** n'a pas pris les renseignements avec elle car nous sommes tenus d'indiquer les résultats précis dans le prochain bulletin communal. Par contre, elle peut dire qu'il n'y aura aucun changement par rapport à la dernière année scolaire. En effet, selon l'enquête il y aurait eu une demande d'accueil pour le lundi pour la table de midi, le mardi et le jeudi pour le midi et après l'école. Par contre après le délai des inscriptions passé, il n'y avait plus assez d'enfants pour remplir les plages horaires (minimum 6). Seule la table de midi du mardi se poursuivra comme jusqu'à maintenant avec 6 inscriptions.



# Commune de Cressier

---

**Irène Neubauer** s'inquiète quant à l'entretien du Riau. Il était toujours très beau de se promener là-bas mais elle constate que depuis quelques temps des bâches ressortent du fond et ce n'est plus très naturel comme décor.

**Gaetan Grossrieder** répond que nous avons également constaté ce problème. Au départ nous avons pensé faire une réfection minimum et immédiate. Par contre, le service forestier nous a conseillé de prendre contact avec le canton. En janvier, le service des cours d'eau est venu sur place. Des relevés ont été fait et un contact a été pris avec un bureau d'ingénieurs qui nous fera une proposition de réfection que nous mettrons au budget.

Plus personne ne demande la parole. **Le Syndic** clôt cette assemblée en invitant les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h20.

Le Syndic :

La secrétaire :